ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1009
30 mars 2010

(10-1704)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

AGENCE DE COOPÉRATION ET D'INFORMATION POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL (ACICI)

Note du Secrétariat

Le Secrétariat de l'OMC a reçu une communication de l'ACICI. Dans le cadre des discussions du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires sur l'assistance technique et la coopération, le texte de cette communication est reproduit ci-après pour l'information des Membres et des observateurs.

_____

ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ACICI DANS LE DOMAINE SPS

1. L'ACICI a été établie à Genève en 1998, en tant qu'association, et transformée en une organisation intergouvernementale en 2004. Elle a pour objectif d'aider les pays les moins favorisés (à savoir, les pays en développement aux ressources limitées et les économies en transition, en particulier les pays les moins avancés et les pays sans représentation permanente à Genève) à participer effectivement aux négociations dans le cadre de l'OMC et du système commercial multilatéral. L'ACICI compte actuellement 61 Membres participants qui bénéficient d'une assistance technique liée au commerce visant à leur permettre de mieux comprendre les questions de politique commerciale et le système commercial multilatéral.

2. L'ACICI reçoit, de la part de ses membres, des demandes de programmes d'assistance spécifiques concernant l'Accord SPS et les prescriptions en matière de notification. En 2008, elle a commencé à fournir une assistance personnalisée spécifique concernant les questions SPS. En juillet 2009, l'ACICI et le DFID ont conclu un accord formel de collaboration sur des projets visant à fournir une assistance technique aux PMA et aux pays sans représentation (n'ayant pas de représentation permanente à Genève). Ce projet d'une durée de deux ans (2009-2010) vise, entre autres, à renforcer les capacités de ces pays de mettre en œuvre l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS). Le DFID continuerait probablement d'apporter une contribution financière à l'ACICI pour la mise en œuvre de ces activités.

3. À ce jour, l'ACICI a organisé quatre ateliers nationaux sur les questions SPS: deux en Gambie, un au Népal et un au Togo. En 2010, elle prévoit d'en organiser deux autres en Afrique, un atelier de suivi au Togo et un autre dans un pays qui reste à confirmer. Des documents SPS ont aussi été publiés.

4. Lors des ateliers nationaux mentionnés ci-dessus, l'ACICI a collaboré avec des experts des questions SPS et les autorités locales pour proposer des séances personnalisées. Les ateliers se sont déroulés sur deux jours dans les capitales. Il avait été demandé aux organismes responsables, à savoir les Ministères de l'agriculture et/ou du commerce, d'assurer la participation de fonctionnaires d'autres ministères et services s'occupant de différentes questions - santé, protection des animaux, commerce, produits chimiques et engrais, sécurité sanitaire des produits alimentaires, petites entreprises du secteur des emballages, maisons de commerce, chambres de commerce, normes, pêche, protection des végétaux, douanes, Comités du Codex, entreprises d'emballage, etc. - ainsi que du secteur privé, afin que l'information soit dûment diffusée aux différentes parties prenantes dans le domaine SPS. Les participants aux ateliers ont aussi été informés sur le rôle du FANDC et ses activités.

Gambie

5. En Gambie, les activités de l'ACICI dans le domaine SPS ont débuté en 2008 par une demande de programme personnalisé. En consultation avec les autorités gambiennes, l'atelier a été conçu pour dispenser à la fois des explications sur les différents points de l'Accord SPS et une formation pratique concernant le processus de notification. L'exercice proposé portait sur la façon dont la Gambie devait notifier sa "Loi sur l'innocuité des aliments", qui venait d'être promulguée. L'accent a aussi été mis comme il convient sur la nécessité d'établir des points d'information.

6. En Gambie, Mme Fatim Njie, Directrice du commerce au Ministère du commerce, de l'industrie et de l'emploi, a indiqué que, suite à l'atelier de l'ACICI organisé en août 2008, le Ministère avait établi, en consultation avec les parties prenantes, des points d'information sur les questions SPS et les OTC. L'ACICI a également été informée que, le 4 mars 2010, la Gambie avait notifié à l'OMC son nouveau Projet de loi sur l'innocuité et la qualité des aliments. Dans ce cas particulier, l'assistance technique fournie par l'ACICI a aidé la Gambie à remplir son obligation de notification à l'OMC.

7. L'activité a été suivie en 2009 d'un autre atelier axé sur la connaissance approfondie de l'Accord SPS et la formation concernant le processus de notification. L'atelier a débouché sur les principales recommandations suivantes:

i) Il importe que le Ministère du commerce, de l'industrie et de l'emploi informe immédiatement l'OMC de l'existence des points d'information.

ii) Le recours à des méthodes normalisées et à la certification doit être encouragé afin de permettre à la Gambie de mieux pouvoir accéder à certains marchés spécialisés.

iii) Il convient d'étudier les possibilités d'établir une mission permanente à Genève pour suivre toutes les réunions des Comités de l'OMC, y compris celles des Comités SPS et OTC, et y participer effectivement. L'ACICI a informé les autorités que son Unité des non-résidents était à leur disposition pour les aider à établir une mission à Genève.

iv) La Gambie doit augmenter et conserver sa part des marchés internationaux en s'efforçant de remédier aux mesures non commerciales qui affectent ses exportations, et exploiter au maximum l'accès préférentiel à ses principaux marchés étrangers actuels.

Népal

8. L'atelier qui s'est déroulé au Népal était organisé à la demande spécifique de ce pays pour informer les fonctionnaires sur l'Accord SPS et en particulier pour clarifier le processus de notification. Quarante fonctionnaires et spécialistes ont participé à l'atelier. Les principaux sujets abordés étaient la transparence, l'harmonisation, l'équivalence, le traitement spécial et différencié, la traçabilité, la certification, la préparation aux situations d'urgence et les systèmes d'avertissement rapide pour la prévention des parasites, l'analyse et la gestion des risques, et la coopération régionale. Les participants ont souligné la nécessité d'ateliers analogues et de l'assistance que l'ACICI pouvait fournir au Népal et à d'autres PMA au sujet de l'Accord SPS de l'OMC. Cela a été confirmé ultérieurement par la Mission permanente à Genève, qui a demandé qu'une formation supplémentaire soit envisagée afin de remédier aux problèmes relatifs aux notifications.

Togo

9. L'atelier national qui a eu lieu au Togo était organisé en collaboration avec le Ministère du commerce et de la promotion du secteur privé. Le Ministre, S.E. M. Guy Madjé Lorenzo, a ouvert l'atelier qui a rassemblé près de 60 participants venus de différents ministères, du secteur privé, de la société civile et d'organisations internationales. L'atelier s'est tenu sous la même forme, avec des exercices pratiques portant sur des études de cas et sur le processus de notification. Les fonctionnaires ont demandé d'autres activités de renforcement des capacités en relation avec l'Accord SPS.

10. Pendant l'atelier, il est apparu que le problème préoccupant du pays était le fait que la mise en œuvre de l'Accord SPS était très déficiente, voire inexistante, en raison de contraintes structurelles, institutionnelles et humaines. La conséquence était l'impossibilité d'accéder aux marchés européen et américain.

11. Il est aussi clairement apparu qu'il y avait un manque d'information entre les différents services gouvernementaux sur l'existence des dispositions réglementaires nécessaires au niveau national.

12. L'atelier s'est achevé sur les recommandations suivantes, qui feront l'objet d'un suivi lors du prochain atelier:

- la désignation d'une autorité nationale responsable de toutes les notifications;
- l'établissement d'un organisme national de normalisation;
- l'établissement d'un Comité SPS national;
- l'inscription au budget général d'un poste spécifique pour la mise en œuvre des mesures SPS;
- la création d'un point de coordination pour la gestion des renseignements relatifs aux mesures SPS; et
- l'examen et la distribution de textes relatifs à l'application des mesures SPS.

2010

13. Le programme des activités de l'ACICI dans le domaine SPS en 2010 est en cours de finalisation. Des activités semblables à celles qui ont été menées en 2009 sont prévues en République démocratique populaire lao, au Cambodge, au Rwanda ou au Togo. Ces pays ont tous exprimé le souhait de continuer à recevoir une assistance technique personnalisée de l'ACICI. L'Agence vise à fournir une assistance technique continue dans le domaine SPS, grâce à des ateliers organisés régulièrement dans les capitales pour renforcer progressivement la base de connaissances. Elle consulte le Secrétariat de l'OMC afin de rester informée des faits nouveaux importants intervenus au Comité SPS et d'assurer la coordination entre les organismes.

14. L'ACICI prévoit également d'organiser des mini-cours sur l'Accord SPS à l'intention des délégués en poste à Genève pour leur permettre de comprendre les notions fondamentales de l'Accord et sa relation avec les autres domaines des négociations menées à l'OMC.

15. Pour les raisons exposées plus haut, l'octroi à l'ACICI du statut d'observateur auprès du Comité SPS l'aiderait beaucoup à suivre l'évolution de la situation au Comité et donc à actualiser en permanence ses programmes et activités d'assistance technique.

ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE SPS EN 2009

ATELIERS NATIONAUX DE L'ACICI		
Titre	**Lieu**	**Date**
Notifications au titre de l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)	Katmandou, Népal	27-28 avril 2009
Accord SPS et formation concernant les notifications	Banjul, Gambie	23-24 septembre 2009
Accord SPS et formation concernant les notifications	Lomé, Togo	1er-2 octobre 2009

RESSOURCES DOCUMENTAIRES DE L'ACICI DANS LE DOMAINE SPS	
Titre	**Date**
Dossier sur le commerce et le développement – L'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires: *SPS Partie 1/3* http://www.acici.org/documentation/T&DBriefs/T&DSPS1_fr.htm	Mai 2009
Dossier sur le commerce et le développement – Bilan de la mise en œuvre de l'Accord SPS – le troisième examen: *SPS Partie 2/3* http://www.acici.org/documentation/T&DBriefs/T&DSPS2_fr.htm	Mai 2009
Dossier sur le commerce et le développement – Le règlement des différends au titre de l'Accord SPS: *SPS Partie 3/3* http://www.acici.org/documentation/T&DBriefs/T&DSPS3_fr.htm	Mai 2009

_____